



Procès-verbal
Bureau Communautaire
Lundi 25 juillet 2022 à 19 heures
Foyer communal à LUCY-LE-BOIS

Le lundi 25 juillet 2022, à 19 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal de LUCY-LE-BOIS sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

16 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée OJ3/1), Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

5 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Joël TISSIER, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Michel BEAUGER.

5 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Michel BEAUGER, Pascal GERMAIN, Serge NASSELEVITCH, François ROUX et Joël TISSIER.

1 Conseiller Communautaire invité assiste à la réunion : Didier SWIATKOWSKI.

Date de la convocation	Lundi 18 juillet 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	5

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie la commune de LUCY-LE-BOIS pour la mise à disposition du foyer communal.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU LUNDI 20 JUIN 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du lundi 20 juin 2022 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que le recrutement d'un(e) Directeur(trice) Général(e) des Services ou d'un(e) Chargé(e) des affaires juridiques et de projets et d'un(e) d'Assistant(e) de direction est en cours d'examen à la suite des entretiens qui viennent de se dérouler.
- Le Président présente la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales à compter du 1^{er} juillet 2022.

O.J N° 3 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Avenant au marché du contrat de prestations de restauration (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY est titulaire du marché pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas pour les trois crèches et pour le site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal jusqu'au 31 août 2022. Considérant la hausse nationale des prix des matières premières, il explique que le restaurateur propose d'augmenter ses tarifs de 5% à compter du 1^{er} juin 2022. A la suite des explications apportées en cours de séance, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Accepter la hausse des tarifs des repas des crèches et du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :

- Repas de l'ALSHi : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,
- Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : de 2,80 euros HT à 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer l'avenant au marché de prestations de restauration avec le Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la hausse des tarifs des repas des crèches et du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : de 2,80 euros HT à 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de prestations de restauration avec le Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY.

2°) Marché de prestations de restauration (Rapporteur : le Président) : après les explications apportées en cours de séance et avoir présenté la seule offre reçue, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retenir l'offre du Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois un an, pour les trois crèches et pour le site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : 2,63 euros HT,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision.
 - *En réponse à Monsieur Didier IDES concernant la durée du marché, le Président indique que le marché est conclu pour une durée de 1 an du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, renouvelable 2 fois un an.*
 - *Monsieur Didier IDES, regrettant le non recours à une solution locale et alternative, informe qu'un test de fourniture de matières premières pour la confection des repas aura lieu à automne sur le territoire de la CCAVM en partenariat avec le Centre Hospitalier d'AVALLON.*

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre du Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois un an, pour les trois crèches et pour le site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : 2,63 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

O.J N° 4 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

Les points ci-dessous seront exposés en cours de séance et, le cas échéant, proposés, ou non, pour être présentés ou soumis à délibération lors du Conseil Communautaire du lundi 1^{er} août 2022.

1°) Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et le Président) :

- **Révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal** : compte tenu de l'opportunité d'étendre l'unité de méthanisation située sur la commune d'ÉTAULES, de densifier le hameau de Chassigny à AVALLON, d'accueillir un nouveau groupe scolaire à MAGNY et de voir se concrétiser divers projets économiques et de transition énergétique soumis à des études « entrée de ville » et à la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Didier IDES propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour prescrire la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal** : après avoir rappelé le contenu du projet de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal inhérent au réaménagement de l'ermitage de la Cordelle, situé à VÉZELAY, par la création d'un Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans la zone naturelle et forestière (N), Monsieur Didier IDES propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour tirer un bilan favorable de la mise à disposition du public et approuver le projet de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Déclaration de projet agrivoltaïque ARCY-SUR-CURE** : après les explications apportées en cours de séance et la présentation d'une grille d'évaluation et de notation élaborée en lien avec le Parc Naturel Régional du Morvan et l'association FNME par Monsieur Didier IDES, le Président informe qu'un rapport sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour se prononcer sur l'opportunité de conduire l'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal permettant l'aboutissement ou non du projet.

- *Monsieur Olivier BERTRAND pense que la grille présentée n'est pas objective puisqu'aucun projet de ce genre n'a encore été étudié sur le territoire. Il dit que c'est « dans l'air du temps » de chercher des solutions aux problèmes énergétiques et pense que ce serait dommage que le territoire manque cette opportunité.*
- *Monsieur Didier IDES :*
 - *Informe que la Commission « Aménagement de l'espace et de la Transition écologique et solidaire » s'est prononcée par un sursis à statuer sur le projet dans l'attente du dépôt du permis de construire afin de s'assurer de la concordance des documents présentés,*
 - *Estime que c'est le malaise agricole qui conduit les agriculteurs, devant s'adapter au changement climatique, à tendre vers ces projets.*
- *Monsieur Christian GUYOT souhaite obtenir l'assurance que le projet présenté n'aura pas d'incidences sur la labellisation du Grand Site, espère que les terres agricoles continueront à être exploitées en tant que telles et préférerait la construction de petites unités permettant l'autonomie d'un village.*
- *Le Président insiste sur le fait qu'il est grand temps que le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'instruction du projet sans présager, pour autant, de la suite qui lui sera donnée (cf. : cette observation vaut pour le rapport suivant).*

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

- **Déclaration de projet agrivoltaïque BLANNAY/VOUTENAY-SUR-CURE** : après les explications apportées en cours de séance par Monsieur Didier IDES, étant précisé que les remarques susvisées valent également pour ce rapport, le Président informe qu'un rapport sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour se prononcer sur l'opportunité de conduire l'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal permettant l'aboutissement ou non du projet.

- *Monsieur Didier SWIATKOWSKI invite les membres du Bureau à aller sur le terrain afin de se rendre compte de la non-visibilité et informe que le projet BLANNAY/VOUTENAY-SUR-CURE fera probablement l'objet 2 permis de construire compte tenu de sa surface supérieure à 50 hectares.*

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

- **Convention service commun « instruction des autorisations du droit des sols »** : après les explications et les corrections apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver les termes de la convention de mise en place d'un service commun « instruction des autorisations du droit des sols ».

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Convention de gestion de la navette touristique avec la commune de VÉZELAY** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver la convention de gestion de la navette touristique avec la commune de VÉZELAY. **Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Convention de gestion de la navette urbaine avec la ville d'AVALLON** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver la convention de gestion de la navette urbaine avec la ville d'AVALLON.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Plan de mobilité simplifié et plan de mobilité employeur** : pour faire suite à l'avis favorable de principe du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2022 et après avoir rappelé les enjeux et les objectifs d'un plan de mobilité

simplifié et d'un plan mobilité employeur, Monsieur Didier IDES propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour autoriser le lancement d'une étude qui aura pour objectifs de disposer d'un diagnostic actualisé et des éléments d'aide à la décision pour les élus.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

2°) Développement économique (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) :

- **Extension du déploiement de la plateforme e-commerce sur le territoire de la Communauté de Communes du SEREIN** : après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour accepter l'extension du déploiement de la plateforme e-commerce sur le territoire de la Communauté de Communes du SEREIN.

- *Madame Aurélie FARCY regrette que le COPIL et « le Comité d'entreprises » ne se soient pas réunis depuis plus de 6 mois. Elle alerte sur l'éventuelle démobilitation des commerçants et souhaite conserver la même dynamique qu'au début du projet.*

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Cession d'une parcelle sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON »** : après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour autoriser la cession d'une parcelle de 1 747 m² sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » au prix de 23,45 euros HT le m² pour l'aménagement d'un local à vocation artisanale et tertiaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

3°) Enfance-Jeunesse (Rapporteurs : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et le Président) :

- **Création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour autoriser l'instruction de deux projets afin créer de nouvelles places d'accueil de la petite enfance :

- Délocalisation de la crèche CARIBOU à l'école des Jardins à AVALLON,
 - Exploitation de la Maison des Assistantes Maternelles à ÉTAULES.
 - *En réponse à Monsieur Didier IDES, le Président rappelle que la faisabilité d'horaires décalés d'ouverture ainsi que la vente de places de crèches à des entreprises ont déjà été étudiées sans que cela puisse aboutir favorablement pour diverses raisons.*
 - *Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU souligne que le vieillissement et le non-remplacement des Assistantes Maternelles sur le territoire contribuent à accentuer les difficultés des familles à trouver un moyen de garde pour leurs enfants.*

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Règlement de fonctionnement des crèches** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver le nouveau règlement de fonctionnement des crèches applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Projet Éducatif Territorial** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver le Projet Éducatif Territorial.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Extension d'ouverture de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site de CHÂTEL-CENSOIR** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver l'extension d'ouverture, le mercredi après-midi, de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site de CHÂTEL-CENSOIR.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

4°) Voirie communale et intercommunale (Rapporteur : le Président) : le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider du report des crédits de paiement du fonds de concours « voirie communale » 2020 en 2023, à titre dérogatoire et exceptionnel si nécessaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle

est présentée.

5°) **Communication** (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose la méthode et le calendrier pour le déploiement de l'application mobile IntraMuros sur le territoire communautaire en expliquant, notamment, qu'il va être nécessaire de faire une information/formation au niveau des communes.

Le Bureau Communautaire prend acte de cette proposition.

6°) **Affaires financières** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) :

- **Renégociation de 3 prêts indexés au taux du livret A** : Monsieur Bernard RAGAGE expose l'évolution des taux de 3 prêts indexés au taux du livret A et propose, conformément aux contrats en cours, d'autoriser le Président d'envoyer un courrier pour chaque contrat à la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour solliciter un taux fixe qui ne nécessite pas de nouvelles délibérations et de nouveaux contrats.

- *En réponse à Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Bernard RAGAGE assure qu'aucune pénalité ne sera appliquée lors de la modification du taux variable en taux fixe.*

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Décision modificative n°2022-2 du budget principal 2022** : le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver la décision modificative n°2022-2 du budget principal 2022, en section d'investissement, équilibrée « dépenses/recettes » à hauteur de 539 361,00 euros.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

7°) **Ressources humaines** (Rapporteur : le Président) :

- **Point sur les mouvements du personnel** : le Président informe sur les mouvements de personnel en cours ou à venir.

Le Bureau Communautaire prend acte des informations fournies.

- **Création d'un poste polyvalent pour l'accueil de la petite enfance** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour créer un poste polyvalent à temps non complet (25 heures/semaine) pour l'accueil de la petite enfance à la crèche CAPUCINE.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Création d'un poste volant pour l'accueil de la petite enfance** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour créer un poste volant à temps plein pour l'accueil de la petite enfance dans les trois crèches.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

8°) **Présentation succincte de projets** : les Vice-présidents, les Conseillers délégués et les Membres, qui le souhaitent, pourront présenter succinctement des propositions de projets abordés ou à aborder au sein des commissions pour un avis de principe du Bureau Communautaire avant, le cas échéant, qu'ils soient instruits par les services.

- *Madame Sylvie SOILLY demande le lancement de la procédure de modification du PLUi pour permettre l'installation de deux antennes relais sur la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES. Monsieur Didier IDES explique que cette procédure sera lancée sur l'ensemble du territoire en septembre 2022 pour une réalisation au début de l'année 2023.*
- *En réponse à Madame Aurélie FARCY s'interrogeant sur les dossiers de demande d'aide des entreprises restés en suspens, le Président indique que la collectivité est dans l'attente du nouveau règlement d'intervention de la Région, soulignant toutefois qu'il sera nécessaire de modifier notre propre règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprises.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

2022-14	Avenant au marché du contrat de prestations de restauration
2022-15	Marché de prestations de restauration

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



Le Président,
Pascal GERMAIN


